



ENSEMBLE, SAUVONS LA PROMENADE DES GROSSES PIERRES !

Ensemble, sauvons la convivialité rurale à Incourt !

Enquête publique relative à la suppression partielle du chemin n° 14 contournant la Ferme du Grand Hacquedeau, à Basse Roux-Miroir / Piétrebais

Note explicative accompagnant un courrier de réclamation « type »

Acte 1 : une des plus belles promenades de la région partiellement et temporairement inaccessible pour cause de travaux

Beaucoup d'entre vous connaissent la Promenade des Grosses Pierres qui, au départ de Piétrebais, vous permet de découvrir... les Grosses Pierres bien sûr, mais aussi le vallon d'Hacquedeau et les fermes du Petit et du Grand Hacquedeau. Vous savez sans doute également que, depuis environ un an, la superbe ferme du Grand Hacquedeau est en cours de restauration et que le nouveau propriétaire a interdit l'accès à une partie du chemin de promenade (officiellement le chemin n° 14) pour des raisons de sécurité liées à son chantier. En attendant, il faut prendre un raccourci, à savoir un nouveau chemin rectiligne que le propriétaire a créé.

Lien vers la description de la Promenade des Grosses Pierres :

[Http://www.hesbayebrabanconne.be/sites/default/files/i6_promenade_des_grosses_pierres.pdf](http://www.hesbayebrabanconne.be/sites/default/files/i6_promenade_des_grosses_pierres.pdf)

Acte 2 : le maître d'œuvre des travaux veut maintenant privatiser le chemin public n° 14 qu'il a lui-même rendu inaccessible

Les travaux de restauration touchent à leur fin et alors qu'on espérait la réouverture du chemin n° 14, c'est le contraire qui risque de se passer ! Le nouveau propriétaire de la Ferme du Grand Hacquedeau demande de supprimer le tronçon du chemin n° 14 auquel il a interdit l'accès, en échange de l'ouverture au public du raccourci qu'il a créé. Il ne serait alors plus possible d'admirer de près la Ferme du Grand Hacquedeau, véritable joyau architectural de notre région et – à ce titre – un élément de notre patrimoine collectif. De plus, la moitié du beau parcours forestier reliant les Fermes du Grand et du Petit Hacquedeau serait privatisée dans la foulée.

Le dossier du demandeur est faiblement étayé. Outre des erreurs d'analyse factuelle (e.a. quant à l'impossibilité de remettre le chemin n° 14 dans son état d'avant les travaux) et des lacunes juridiques, il contient une contre-vérité manifeste. En effet, selon le demandeur de la suppression du chemin n° 14, les promeneurs préféreraient d'ores et déjà le raccourci qu'il a créé car ils n'emprunteraient plus guère le chemin d'origine. C'est faux ! Les promeneurs sont obligés de prendre le raccourci, car des panneaux placés par le demandeur lui-même lui interdisent l'accès au chemin n° 14.



Acte 3 : vous pouvez empêcher la fermeture définitive du chemin n° 14 en envoyant un courrier de réclamation à la Commune d'Incourt, et ce jusqu'au 17 août 2020 au plus tard

Comment faire ?

En pièce jointe, vous trouverez un courrier-type rédigé par l'asbl Ruralité – Incourt & Alentours (RIAL), que vous pouvez signer, éventuellement après en avoir personnalisé le texte.

N'hésitez pas à faire circuler ce courrier-type ainsi que la présente note explicative.

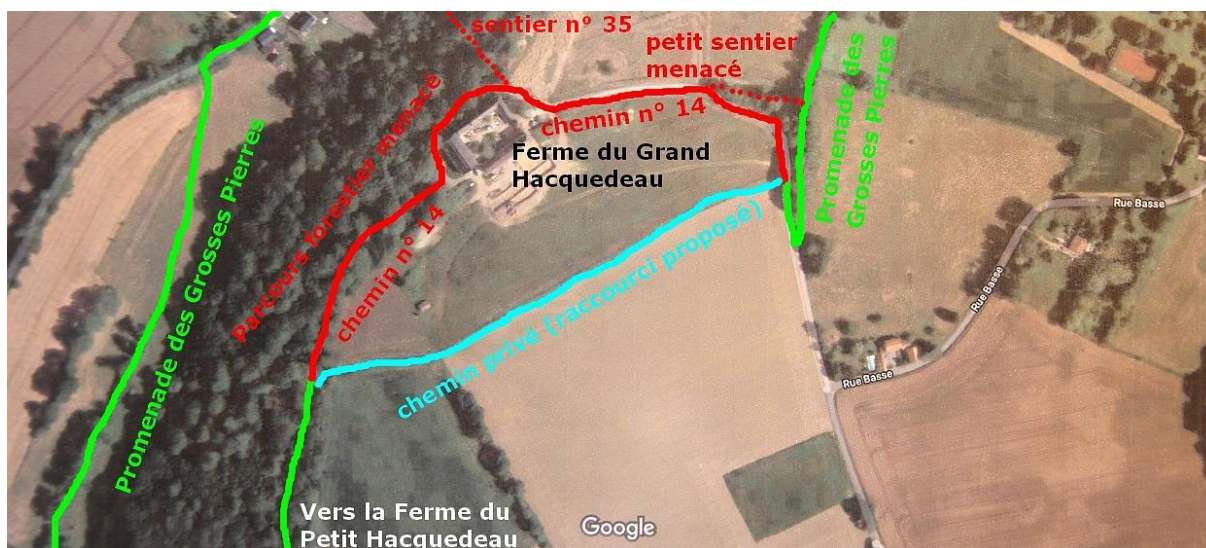
Pour encore mieux vous faire une idée...

... vous pouvez encore consulter le dossier à la Commune (sur rendez-vous : 010-23 95 68 ou urbanisme@incourt.be). Sur base de votre lecture, vous pouvez bien sûr aussi rédiger votre propre lettre. Attention, votre courrier, votre fax ou votre mail doit être **daté** et doit contenir **vos nom, prénom et adresse** ainsi que la mention « **VOIRIE 1/2020** » (à mettre aussi sur l'enveloppe de votre courrier!).

Lien vers l'avis d'enquête publique :

<https://www.incourt.be/ma-commune/services-communaux/urbanisme/enquetes-publiques-et-annonces-de-projet/enquete-publique-rue-basse-ndeg7-chemin-ndeg14.pdf>

Pour vous permettre de mieux visualiser l'enjeu, voici une carte récapitulative :



Légende :

En vert, le tracé de la Promenade des Grosses Pierres.

En rouge, le tronçon du chemin n° 14 (et de la Promenade des Grosses Pierres) concerné par la demande de suppression.

En rouge pointillé, le sentier n° 35 et un autre petit sentier qui, en cas de suppression du chemin n° 14, seraient de facto supprimés également.

En bleu : le chemin privé (raccourci) que le demandeur propose de rendre public en échange de la suppression du chemin public n° 14.